

Registre de traitement de données mis en œuvre n°1

Traitement de données	Gestion des données administratives intégrées dans les pièces justificatives de l'Assurance maladie (obligatoire ou complémentaire) : collecte, enregistrement, consultation.	
Nom et adresse du responsable de traitement	Mme XXX Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Prise en charge des soins par l'Assurance maladie	
Détail des finalités du traitement	Connaissance des droits des patients pour facturer à l'Assurance maladie. Paieement de la pharmacie d'officine Mise en œuvre du Tiers Payant	
Service chargé de la mise en œuvre	Au sein de l'officine, toute personne habilitée à dispenser	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les personnes disposant d'une Carte Vitale ou d'attestation de droits pour eux-mêmes, leurs ascendants et leurs enfants mineurs	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données administratives Données pouvant concerner des mineurs	Détails des données traitées Nom, Prénom Date de naissance Sexe Numéro de sécurité sociale Données relatives aux droits aux prestations en nature au regard du régime de base d'assurance maladie Données relatives au choix du médecin traitant Données relatives à la situation du titulaire au regard de la protection complémentaire d'assurance maladie Données relatives à la situation du titulaire en matière d'accident du travail ou de maladies professionnelles et aux derniers accidents ou maladies professionnelles reconnus
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toutes les personnes exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes

Durée de conservation	Conservation des données jusqu'à modification de celles-ci ou décès de la personne concernée. Pour les accidents de travail ou maladie professionnelle, conservation jusqu'à la connaissance de la consolidation.	
Mise à jour (date et objet)	Chaque année ou à chaque évolution des droits à remboursement de la personne, mise à jour de la Carte vitale	

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°1

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	<p>Article R.161-33-1 du Code de la sécurité sociale liste les différentes données enregistrées sur la Carte vitale</p> <p>Article R.161-33-2 du Code de la sécurité sociale prévoit que « les informations relatives à la suppression ou la limitation de la participation de l'assuré mentionnées au premier alinéa de l'article L.160-13 et figurant dans la carte ne sont accessibles que : « (...) aux personnes facturant ou permettant la prise en charge des actes ou prestations remboursables par l'Assurance maladie. Cet accès nécessite l'emploi de la carte de professionnel de santé mentionnée au quatrième alinéa de l'article L161-33 ou d'un dispositif d'authentification individuel offrant des garanties similaires de fonctionnalités et de sécurité et agréé par le groupement d'intérêt public mentionné à l'article R.161-54 (...) ».</p> <p>Article 27.1 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la dématérialisation de la facturation</p> <p>Article 27.4 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la mise à jour de la carte d'assurance maladie dite carte « Vitale » et article 37.3 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la validité de la carte Vitale</p> <p>Article 36.2 de la convention nationale pharmaceutique relatif à l'acquisition des informations relatives à la situation administrative de l'assuré</p>
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant	Ce traitement de données n'implique pas l'intervention de sous-traitant.

les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	<p>Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf</p>

Registre de traitement de données mis en œuvre n°2

Traitement de données	Transmission des données administratives intégrées dans les pièces justificatives au concentrateur XX pour une transmission aux régimes obligatoires et complémentaires	
Nom et adresse du responsable de traitement	Mme XXX Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Prise en charge des frais de santé des patients par l'Assurance maladie	
Détail des finalités du traitement		
Service chargé de la mise en œuvre	Toute personne habilitée par le pharmacien titulaire à effectuer la télétransmission	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les personnes disposant d'une Carte Vitale ou d'attestations de droits pour eux-mêmes, leurs ascendants et leurs enfants mineurs.	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données administratives	Détails des données traitées Nom, Prénom Date de naissance Sexe Numéro de sécurité sociale Données relatives aux droits aux prestations en nature au regard du régime de base d'assurance maladie Données relatives au choix du médecin traitant Données relatives à la situation du titulaire au regard de la protection complémentaire d'assurance maladie Données relatives à la situation du titulaire en matière d'accident du travail ou de maladies professionnelles et aux derniers accidents ou maladies professionnelles reconnus,
Catégories de destinataires	Catégorie des destinataires Concentrateur XX	Données concernées Toutes

Durée de conservation	Conservation des données jusqu'à modification de celles-ci ou décès de la personne concernée. Pour les accidents de travail ou maladie professionnelle, conservation jusqu'à la connaissance de la consolidation. Conservation jusqu'à changement ou décès	
Mise à jour (date et objet)	Chaque année ou à chaque évolution des droits à remboursement de la personne, mise à jour de la Carte vitale	

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°2

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Article 37.7 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la numérisation des pièces justificatives Article 37.9 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la transmission
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2.
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Assurez-vous que le contracteur XX auquel vous avez envoyé les données personnelles nécessaires à ce traitement de données respecte les dispositions de la nouvelle réglementation. Un avenant au contrat est à envisager.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°3

Traitement de données	Gestion des données administratives intégrées dans la carte de complémentaire santé ; collecte, enregistrement, consultation	
Nom et adresse du responsable de traitement	Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris M. XXX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Remboursement des patients par sa complémentaire santé	
Détail des finalités du traitement	Consultation des droits ouverts par la complémentaire santé pour une personne Remboursement du pharmacien d'officine Mise en œuvre du tiers payant	
Service chargé de la mise en œuvre	Pharmacie d'officine ou toute personne habilitée à dispenser	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les personnes disposant d'une complémentaire santé et les bénéficiaires de la complémentaire santé (ex : conjoint ou enfant)	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données administratives Données pouvant concerner des mineures	Détails des données traitées Nom, Prénom Date de naissance Sexe Nom de la complémentaire santé Numéro d'adhérent Période de validité Nom de toutes les personnes bénéficiaires des garanties du contrat Type de garanties ouvrant droit au tiers payant
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toute personne exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes
Durée de conservation	Durant la période de validité de la carte de complémentaire santé tous les ans – vérification des droits et changement de complémentaire santé	
Mise à jour (date et objet)	Lorsqu'une nouvelle carte de complémentaire santé est remise au pharmacien d'officine	

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°3

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Contrat avec les complémentaires santé de chaque assuré qui prévoit le traitement de ces données pour la prise en charge des produits de santé.
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2.
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Ce traitement de données n'implique pas l'intervention de sous-traitant.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°4

Traitement de données	Gestion des données des produits de santé prescrits ou non et dispensés à l'officine : collecte, enregistrement, consultation	
Nom et adresse du responsable de traitement	Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris M. XXX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Dispensation des produits de santé par la pharmacie d'officine	
Détail des finalités du traitement	Traçabilité des dispensations Sécurité des patients Vérification de l'ordonnance Analyse pharmaceutique, Bilan de médication, Lutte contre l'iatrogénie Renouvellement de la délivrance d'un traitement	
Service chargé de la mise en œuvre	Pharmacie d'officine ou toute personne habilitée à dispenser	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les patients en demande de produits de santé	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données sensibles Données administratives	Détails des données traitées <u>Pour tous les produits de santé</u> Nom, Prénom, fonction, adresse et numéro RPPS du prescripteur Nom, Prénom et adresse du patient Liste des produits de santé prescrits ou non Date de délivrance <u>Uniquement pour les médicaments classés sur les listes I et II.</u> Dénomination ou formule du médicament ou de la préparation Quantités délivrées Pour un médicament classé dans la catégorie des médicaments à prescription hospitalière ou dans celle des médicaments à

		prescription initiale hospitalière, le nom de l'établissement ou du service de santé, et le nom du prescripteur ayant effectué la prescription ou la prescription initiale Pour un médicament classé dans la catégorie des médicaments à prescription réservée à certains médicaments spécialistes, la spécialité du prescripteur
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toute personne exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes en fonction des ordonnances
Durée de conservation	Pour la copie (scan) des ordonnances comportant la prescription de médicaments classés comme stupéfiants ou assimilés : trois ans. Pour les registres et enregistrement informatisés des médicaments classés sur la liste I et II : 10 ans Pour toutes les FSE : 90 jours à compter du jour de la télétransmission ou de l'envoi postal à la caisse primaire.	
Mise à jour (date et objet)		

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°4

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Article R.5132-35 du Code de la santé publique relatif à la copie des ordonnances comportant la prescription d'un ou plusieurs médicaments classés comme stupéfiants Article R.5132-10 du Code de la santé publique relatif à l'enregistrement des données pour les médicaments relevant des listes I et II et des médicaments stupéfiants. Article 36.3 de la convention nationale pharmaceutique relatif à l'établissement des feuilles de soins Article 36.4 de la convention nationale pharmaceutique relatif au codage des produits facturés Article 37.7 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la numérisation des pièces justificatives Article 37.10 de la convention nationale pharmaceutique relatif au renouvellement de la délivrance du traitement prescrit

	Article 37.13 de la convention nationale pharmaceutique relatif à la conservation des preuves et la protection des données
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Ce traitement de données n'implique pas l'intervention de sous-traitant.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°5

Traitement de données	Transmission des données de santé inscrites sur l'ordonnance via un concentrateur pour transmission à l'Assurance maladie obligatoire Transmission du RPPS hospitalier	
Nom et adresse du responsable de traitement	Mme XXX Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Prise en charge des produits de santé inscrits sur l'ordonnance	
Détail des finalités du traitement		
Service chargé de la mise en œuvre	Toute personne habilitée par le pharmacien titulaire à transmettre ces informations	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les patients disposant d'une ordonnance et se rendant dans une officine	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données sensibles	Détails des données traitées Nom, Prénom, fonction, adresse et numéro RPPS du prescripteur Nom, Prénom du patient Liste des produits de santé prescrits
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toutes personnes exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes
Durée de conservation	Pour la copie (scan) des ordonnances comportant la prescription de médicaments classés comme stupéfiants ou assimilés : trois ans. Pour les registres et enregistrement informatisés des médicaments classés sur la liste I et II : 10 ans	

	Pour toutes les FSE : 90 jours à compter du jour de la télétransmission ou de l'envoi postal à la caisse primaire.	
Mise à jour (date et objet)		

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°5

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Article 37.5 de la convention pharmaceutique nationale relatif aux délais de transmission de FSE Article 27.3 de la convention pharmaceutique nationale relatif à la transmission du RPPS Article 37.9 de la convention pharmaceutique nationale relatif à la transmission des pièces justificatives
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Assurez-vous que le contracteur XX auquel vous avez envoyé les données personnelles nécessaires à ce traitement de données respecte les dispositions de la nouvelle réglementation. Un avenant au contrat est à envisager.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°6

Traitement de données	Gestion des données patients sur le dossier pharmaceutique et sur le dossier médical partagé : consultation	
Nom et adresse du responsable de traitement	Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris M. XXX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Sécuriser la dispensation des produits de santé	
Détail des finalités du traitement	Sécurité des patients Vérification de l'ordonnance Lutte contre l'iatrogénie	
Service chargé de la mise en œuvre	Pharmacie d'officine	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les patients disposant d'un DP et/ou d'un DMP	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données sensibles	Détails des données traitées Nom, Prénom, adresse, date de naissance, sexe, Médicaments prescrits ou non prescrits inscrits dans le DP Pathologies et allergies éventuelles Antécédents (maladie, opérations) Données de remboursement de l'Assurance maladie Comptes-rendus d'hospitalisation et de consultation Résultats d'examens
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toute personne exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes
Durée de conservation	Pour le DP : 4 mois pour les médicaments, 21 ans pour les vaccins et 3 ans pour les médicaments biologiques	

Mise à jour (date et objet)	Mise à jour du DP à chaque dispensation de médicaments prescrits ou non	
-----------------------------	---	--

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°6

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Article L.1111-23 du Code de la santé publique relatif à la consultation et à l'alimentation du DP Article R.1111-20 du Code de la santé publique relatif à la conservation des données inscrites dans le DP Articles L.1111-15 et R.1111-41 du Code de la santé publique sur la consultation du DMP
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Assurez-vous que le contracteur XX auquel vous avez envoyé les données personnelles nécessaires à ce traitement de données respecte les dispositions de la nouvelle réglementation. Un avenant au contrat est à envisager.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°7

Traitement de données	Extraction de statistiques professionnelles	
Nom et adresse du responsable de traitement	Société XX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Statistiques de vente et de stock des officines et comparaisons	
Détail des finalités du traitement		
Service chargé de la mise en œuvre	A définir en fonction de votre concentrateur	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	A définir dans votre officine	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les personnes s'étant vues dispenser un produit de santé dans l'officine	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données économiques, statistiques et anonymisées	Détails des données traitées Ventes des différents produits de santé ventilées selon des critères définis.
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et toute personne exerçant à l'officine et dispensant un produit de santé	Données concernées Toutes
Durée de conservation		
Mise à jour (date et objet)		

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°7

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
--	--------------------------

Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Contrat entre la pharmacie d'officine et la société analysant les données
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Assurez-vous que la société XX à laquelle vous avez envoyé les données personnelles nécessaires à ce traitement de données respecte les dispositions de la nouvelle réglementation. Un avenant au contrat est à envisager.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf

Registre de traitement de données mis en œuvre n°8

Traitement de données	Gestion des données patients dans le cadre des missions réalisées par le pharmacien : collecte et transmission des données de santé à l'Assurance maladie et au médecin traitant par messagerie sécurisée	Ce registre est justifié si vous enregistrez les données personnelles de vos patients sur un ordinateur.
Nom et adresse du responsable de traitement	Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris M. XXX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Accompagner les patients atteints de pathologies chroniques Vacciner les patients ciblés contre la grippe	Vous pouvez supprimer la mention de la vaccination antigrippale si vous ne participez pas à l'expérimentation
Détail des finalités du traitement	Réalisation des entretiens pharmaceutiques Réalisation des bilans partagés de médication Prévention	
Service chargé de la mise en œuvre	Pharmacie d'officine	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les patients ciblés par les recommandations de la convention pharmaceutique pour les entretiens pharmaceutiques et les bilans partagés de médication. Les patients ciblés par les recommandations vaccinales et vaccinés par les pharmaciens d'officine	Vous pouvez supprimer la mention de la vaccination antigrippale si vous ne participez pas à l'expérimentation
Données traitées	Catégorie de données traitées Données sensibles	Détails des données traitées <u>Pour les missions d'accompagnement</u> Nom, Prénom, adresse, date de naissance, sexe, Numéro de sécurité sociale Régime d'affiliation Poids Coordonnées du médecin traitant Pathologie Médicaments pris

		Habitudes alimentaires et habitudes de vie <u>Pour la vaccination antigrippale à l'officine</u> Nom, Prénom, date de naissance, sexe Numéro de sécurité sociale Allergies
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine et pharmacien d'officine ayant réalisé la mission auprès du patient	Données concernées Différentes en fonction des missions réalisées par le pharmacien (à personnaliser)
Durée de conservation		
Mise à jour (date et objet)		

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°8

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Article 28 de la convention nationale pharmaceutique visant à promouvoir la qualité de la dispensation, l'accompagnement des patients majeurs atteints de pathologies chroniques et la participation à des actes de prévention et de dépistage Décret n°2017-985 du 10 mai 2017 relatif à l'expérimentation de l'administration par les pharmaciens du vaccin contre la grippe saisonnière Arrêté du 10 mai 2017 pris en application de l'article 66 de la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	Rendez visible la mention d'information relative aux données personnelles en pièce jointe 2
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Ce traitement de données n'implique pas l'intervention de sous-traitant.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de	

rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document « Check up sécurité »</i>

Registre de traitement de données mis en œuvre n°9

Traitement de données	Gestion des données administratives des salariés de l'entreprise : enregistrement, consultation et transmission	
Nom et adresse du responsable de traitement	Pharmacie XX 13 rue de l'Eglise XXXXX Paris M. XXX	
Date de mise en œuvre	XX/XX/XXXX	
Finalité principale	Administration quotidienne de l'entreprise	
Détail des finalités du traitement	Recrutement Evolution de carrière Paye Congés Payés	
Service chargé de la mise en œuvre	Pharmacie d'officine	
Fonction de la personne ou du service auprès duquel s'exerce le droit d'accès	Pharmacien titulaire ou autre : secrétaire...	
Catégorie de personnes concernées par le traitement	Les salariés de l'entreprise	
Données traitées	Catégorie de données traitées Données administrative	Détails des données traitées Nom, Prénom, date de naissance, adresse Salaire Autres...(à personnaliser)
Catégories de destinataires	Catégories de destinataires Pharmacien titulaire de l'officine	Données concernées Toutes
Durée de conservation	Conservation jusqu'à la fin du contrat du salarié	
Mise à jour (date et objet)	Mise à jour en fonction de la modification des données personnelles du salarié	

Résumé des activités réalisées pour le traitement de données n°9

Points d'attention pour le traitement des données	Mesures réalisées
--	--------------------------

Assurez-vous que seules les données strictement nécessaires à la poursuite de vos objectifs sont collectées et traitées	Par exemple, il n'est pas nécessaire de collecter des données personnelles relatives à la situation familiale du salarié lors du recrutement.
Identifiez la base juridique sur laquelle se fonde votre traitement	Contrat de travail avec le salarié
Réviser vos mentions d'information afin qu'elles soient conformes aux exigences du règlement	L'information du salarié peut se faire de différentes manières : être indiqué sur le règlement intérieur de l'entreprise ou dans le contrat de travail. Un modèle d'information est disponible en pièce jointe 6.
Vérifiez que vos sous-traitants connaissent leurs nouvelles obligations et leurs responsabilités, assurez-vous de l'existence de clauses contractuelles rappelant les obligations du sous-traitant en matière de sécurité, de confidentialité et de protection des données personnelles traitées	Ce traitement de données peut nécessiter l'implication d'un sous-traitant, à savoir un comptable. Assurez-vous que la société de comptable XX à laquelle vous avez envoyé les données personnelles nécessaires à ce traitement de données respecte les dispositions de la nouvelle réglementation. Un avenant au contrat est à envisager.
Prévoyez les modalités d'exercice des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, droit à la portabilité, retrait du consentement)	
Vérifiez les mesures de sécurité mises en place	Sensibiliser les utilisateurs Sécuriser les postes de travail Sauvegarder et prévoir la continuité d'activité <i>Pour plus d'informations sur les mesures à réaliser dans ce cadre, consultez le document CNIL « la sécurité des données personnelles » disponible :</i> https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_guide_securite_personnelle.pdf